

Blocage des mutations en vue ?

Introduction

Présidence : cette CAPC en formation IR2-IR3-inspecteurs était présidée par Alexis LOPEZ, chef du bureau A/2 à la DG.

Organisations syndicales (OS) présentes : CFDT, SOLIDAIRES et USD-FO.

Ouverture : la séance s'est ouverte à 9h30.

Secrétariats-adjoints :

- l'USD-FO a été désignée secrétaire-adjoint de la CAPC IR.
- l'USD-FO a été désignée secrétaire-adjoint de la CAPC Inspecteurs.

Ordre du jour	
I -	Approbation du PV du 27/04/2017 p 1
II -	Information de la CAPC p 1
III -	Examen d'un refus de mutation p 2
IV -	Examen des radiations du tableau des mutations 2017 p 2
V -	Examen des demandes d'inscription « hors-période » au tableau 2017 p 2
VI -	Emplois offerts par enquête p 2
VII -	Mouvements au tableau des mutations 2017 p
VIII -	Mouvements au tableau des spécialistes 2017 p
IX -	Questions diverses

En propos liminaires, l'USD FO a demandé à ce que les documents de travail soient dorénavant envoyés sous forme dématérialisés et non papier. Le bureau A2 a répondu favorablement à cette requête.

I – Approbation des procès-verbaux du 27/04/2017

Vote pour à l'unanimité, aucune remarque n'ayant été formulée sur les 2 procès-verbaux (PV) du 27/04/2017 portant sur le 1^{er} tour des mutations 2017.

II – Information de la CAPC

- modification d'un mouvement : 1 mutation n'a pas été réalisé sur le poste initialement prévu.
- mouvements non réalisés au TAM 2017 : 7 mutations prévues au TAM n'ont pas été réalisées (par exemple pour cause de mutation suite à une enquête).
- mouvements réalisés depuis la CAPC du 27/04 : 4 mouvements ont été réalisés
- mouvements internes aux DOM réalisés depuis la CAPC du 27/04
 - *en Guadeloupe* : après avis de la CAPL réunie le 18/05 dernier 4 mouvements ont été réalisés.
 - *à la Réunion* : après avis de la CAPL réunie le 22/06 dernier 3 mouvements ont été réalisés.
- mutations à la Direction générale : 8 mouvements ont été réalisés.

... / ...

III – Examen d'un refus de mutation

1 agent avait refusé sa mutation suite à des problèmes de santé d'un de ses proches. Tous les justificatifs fournis attestaient de la situation rencontrée par l'agent.

L'administration ne souhaitait pas lui appliquer les mesures administratives.

Vote pour à l'unanimité.

IV - Examen des radiations du Tableau des Mutations 2017

A - Examen des radiations pour motifs de gestion (27 demandes)

Il s'agit d'erreurs non imputables à l'agent (erreur des services RH des DI ...).

Vote pour à l'unanimité.

B - Examen des radiations pour autres motifs (270 demandes)

Vote pour à l'unanimité.

V - Examen des demandes d'inscription « hors-période »

A - Au titre de la priorité pour agent reconnu travailleur handicapé par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) 2 demandes

Vote pour à l'unanimité pour les 2 demandes.

B - Au titre de la priorité pour RC (11 demandes)

Vote pour à l'unanimité pour les 11 demandes.

C - Au titre des réorganisations de services (3 demandes)

Vote pour à l'unanimité pour les 3 demandes.

D - Autres motifs (6 demandes)

Vote pour à l'unanimité pour les 6 demandes.

VI - Examen des emplois offerts par enquête

A - Examen des enquêtes pour les Recettes Inter-régionales (RI)

7 RI étaient concernées par l'enquête nationale en catégorie A : Dunkerque, Dijon, Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes, Le Havre et Montpellier.

Or à la surprise générale, lors de la préparation et en séance, il a été confirmé aux OS que seules 3 RI se verraient dotées d'un ou plusieurs A à l'issue de cette enquête. 4 n'en souhaitaient pas.

Ce sont donc les RI de Dijon, Marseille et Montpellier qui ont obtenu chacune une mutation.

Les remarques de SOLIDAIRES

- il est évident que les RI recherchent en priorité des catégories B, comptables plutôt que des catégories A en charge du contrôle interne comptable.
- pourquoi alors organiser une enquête nationale pour autant de RI si seules certaines ont besoin de A ? Pourquoi « appâter » les collègues en vain et donner du travail inutile aux rédacteurs de A2 ?
- pourquoi les DI n'indiquent-elles pas clairement leurs besoins (la RI ne sera pas une résidence à part) ?
- la note d'enquête semble toujours poser quelques soucis d'interprétation. Les critères de sélection (agents en RR restructurées, agents ayant une expérience comptable et agents motivés pour y travailler) ont conduit parfois les OS à s'interroger sur la sélection opérée par DG/A2.
- SOLIDAIRES a fait remarquer que le « tapis rouge » déroulé aux RI par la DG devra être également appliqué par soucis d'équité au réseau AG-CO touché par le PSD.

B – Enquête pour 1 emploi de rédacteur à la DN-RED-Ivry comme référent au contrôle interne comptable (1 candidature)

Vote pour à l'unanimité.

C – Enquête pour 3 emplois à la DNRED-Ivry (9 candidatures dont certaines à double titre)

3 services étaient concernés : Formation Professionnelle (FP), Service Général (SG) et Agent Poursuivant (AP).

- FP (4 dossiers) : le second candidat de la liste a été retenu.

Vote pour : CFDT / USD FO

Vote contre : SOLIDAIRES

Explication de vote : le « contre » n'est bien entendu pas destiné à l'agent. La justification d'écarter le premier candidat nous est apparue peu convaincante.

- SG (2 dossiers) : le second candidat a été retenu.

Vote pour : CFDT / USD FO

Vote contre : SOLIDAIRES

Explication de vote : le « contre » n'est bien entendu pas destiné à l'agent mais au fait que soit écarté le premier candidat.

- AP (4 dossiers) : le second candidat de la liste a été retenu.

Vote pour : CFDT / USD FO

Vote contre : SOLIDAIRES

Explication de vote : le « contre » n'est bien entendu pas destiné à l'agent mais au fait que soit écarté le premier candidat.

Les remarques de SOLIDAIRES

- la veille lors de la préparation les noms des personnes choisies par la DNRED étaient déjà connues des élus. Pourquoi dans ce cas tenir une CAPC ?

- les « tripatouillages » de la DNRED continuent alors que l'air du temps devait plutôt être au changement nous avait-on dit...

D – Enquête pour 3 emplois de rédacteur au support au PLI du SNDJ-Ivry (4 candidatures)

Le premier candidat de la liste a été retenu par l'administration.

Vote pour à l'unanimité.

E – Enquête pour 1 emploi de rédacteur à la coopération internationale au SNDJ-Ivry (2 candidatures)

Le premier candidat de la liste a été retenu par l'administration.

Vote pour à l'unanimité.

F – Enquête pour 2 emplois de rédacteur au CODM de Marseille (11 candidatures)

Les deuxième et sixième candidats de la liste ont été retenus par l'administration.

Vote pour le 1^{er} candidat :

Vote pour : CFDT / USD FO

Vote contre : SOLIDAIRES

Explication de vote : le « contre » n'est bien entendu

pas destiné à l'agent mais au fait que soit écarté le premier candidat.

Vote pour le 2^{ème} candidat :

Vote contre : SOLIDAIRES / USD FO

Abstention : CFDT

Explication de vote : le « contre » n'est bien entendu pas destiné à l'agent mais au fait que soit écarté des candidats mieux placés.

Les remarques de SOLIDAIRES

- tous les agents ayant candidatés et subi un entretien n'ont pas tous bénéficié d'un avis de la hiérarchie. Celle-ci a en effet jugé qu'au-delà du 6ème candidat, cela était inutile.

Devant les protestations des OS, la DG a indiqué que serait transmis aux services émetteurs d'enquête, l'obligation de classer l'ensemble des candidats et de donner un avis circonstancié sur chaque candidature reçue.

- a été également pointée du doigt la nécessité d'avoir des enquêtes rédigées de manière claire.

G – Enquête pour 2 emplois d'officiers navals au CODM de Marseille (2 candidatures)

Les 2 candidats de la liste ont été retenus par l'administration.

Vote pour à l'unanimité.

H – Enquête pour 2 emplois d'officiers navals à l'ENDLR (2 candidatures)

Les 2 candidats de la liste ont été retenus par l'administration.

Vote pour à l'unanimité.

I – Enquête pour 1 emploi de rédacteur en qualité d'architecte expert SI (1 candidature)

L'agent a finalement fait savoir qu'il ne candidaterait pas pour ce poste (il a par ailleurs été muté au TAM sur un autre poste).

Cette situation paraît étonnante car son dossier faisait de lui un candidat de choix pour le poste. Espérons que cela ne cache pas le recrutement d'un nouveau contractuel.

VII – Mouvements proposés au TAM

A - Examen du tableau DNRED

2 mouvements étaient soumis au vote des OS.

Vote pour : CFDT - **Vote contre** : SOLIDAIRES - **Abstention** : USD FO

Explication de vote : SOLIDAIRES n'a pas voté contre les agents. L'opacité des tableaux de la DNRED entraîne le déclassé d'agents pourtant bien placés et ayant de très bons dossiers.

B - Mouvements Outre-Mer

1/ à La Réunion (2 mouvements) : **Vote pour unanime.**

2/ en Polynésie Française (3 mouvements)

1^{er} candidat – **vote pour** : CFDT, **SOLIDAIRES** et USD/FO.

2^{ème} candidat – **vote pour** : CFDT, **abstention** : USD/FO – **contre** : **SOLIDAIRES**.

3^{ème} candidat – **vote pour** : CFDT, **abstention** : USD/FO – **contre** : **SOLIDAIRES**.

Explication des 3 votes : SOLIDAIRES était tout à fait d'accord avec l'administration concernant le traitement social de ces 3 agents. De plus, la loi de décembre 2016 sur les priorités absolues des situations relevant de l'art 60 (travailleurs handicapés, réorganisés, Centres d'intérêts Matériels et Moraux – CIMM, RC et ex-ZUS) s'appliquaient dans le cas présent (RC + CIMM pour le 1^{er} agent et CIMM pour les 2 autres).

Cependant 2 agents qui avaient davantage de points n'ont pas été mutés car non originaires. Ce qui est aussi une restriction au droit pour un agent d'être muté.

3/ en Nouvelle-Calédonie (3 mouvements) : **Vote pour unanime.**

4/ à Wallis et Futuna (1 mouvement) : **Vote pour unanime.**

C - Mouvements au Tableau Annuel des Mutations 2017

1/ mouvements non réalisés

2 demandes liées non réalisées étaient soumises au vote des OS. **Vote pour unanime.**

2/ autres cas

- 4 agents, écartés pour le poste d'Agent Poursuivant à Bordeaux, étaient concernés.

Vote contre : CFDT, **SOLIDAIRES**, **abstention** : USD/FO.

Explication de vote : SOLIDAIRES a voté contre car nous devons nous prononcer sans avoir pu consulter les dossiers des agents recalés. Or ce poste avait été pourvu en interne et non dans le cas d'une enquête (sans doute un piste de réflexion à creuser pour la DG).

- 1 agent non muté mis en disponibilité d'office

Abstention : CFDT, **SOLIDAIRES** et USD/FO.

3/ vote des mutations du second tour du TAM 2017

Vote pour : CFDT et USD FO - **Vote contre** : **SOLIDAIRES**

Explication de vote : SOLIDAIRES a voté contre le TAM 2017 car celui-ci inclut des restructurations générées par le PSD combattu depuis 2014.

VIII – **Mouvements proposés au TAM des spécialistes : Vote unanime pour.**

IX – **Questions diverses**

La fin de la Mise à Disposition (MAD) d'une collègue a été évoquée. Ce dossier, difficile, semble s'acheminer vers une issue peu favorable à l'agent.

Suite à l'interpellation d'une OS, la DG a indiqué qu'elle allait sortir sous peu une note pour les futurs CSDS. Elle va désormais veiller à ce que le profil des candidats soit le plus « sûr » possible de manière à éviter soit des soucis de gestion des BS, soit d'exposer inutilement des cadres dans des unités complexes à gérer.

SOLIDAIRES Douanes était représentée par **Philippe REYNAUD** (titulaire IR2), **Jacques CHEMINET** (suppléant IR2), **Rénald PRATO** (titulaire inspecteur) et **Renaud GOYATTON** (suppléant inspecteur) et **Gaële PERON** (expert).

Pour toute demande de renseignement n'hésitez pas à les contacter.